LE GROUPE
NOUVEAU PARIS POPULAIRE

Question écrite de Madame Céline Verzeletti et les élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire à Monsieur le Préfet de Police relative à la doctrine du "maintien de l'ordre", à l'impunité des groupuscules néofascistes et au traitement différencié de l'espace public parisien

Le 22 mai 2026, soir de la finale de la Coupe de France de football, le quartier du canal Saint-Martin a été le théâtre de scènes de chaos et d'une violence intolérable. Un groupe de supporters, venus de Nice, a dévasté un bar, agressé à l' arme blanche des passants, proféré des propos racistes et effectué des saluts nazis.

Cet événement suscite la colère et met surtout en lumière de profondes et inquiétantes contradictions dans la doctrine du "maintien de l'ordre" appliquée au sein de la capitale par la Préfecture de Police.

Nous constatons régulièrement un déploiement disproportionné des forces de police lorsqu'il s'agit d'encadrer des manifestations syndicales, politiques ou citoyennes pacifiques. De même, un dispositif policier massif est systématiquement déployé sur les Champs-Élysées pour empêcher des jeunes issus des quartiers populaires de venir y célébrer des victoires sportives de manière festive.

Pourtant, lorsqu'il s'agit de protéger nos quartiers face à des groupes néofascistes identifiés, la réponse policière et administrative semble singulièrement légère voire inexistante. S'agissant du 22 mai 2026, comment un cortège aussi nombreux, véhiculant des idéologies de haine et manifestement armé pour l'affrontement, a-t-il pu traverser Paris et cibler un quartier et un commerce sans être intercepté en amont ?

Les Parisiennes et les Parisiens refusent de subir une sécurité à deux vitesses, prompte à réprimer les mouvements sociaux ou à suspecter la jeunesse des quartiers, mais étonnamment défaillante face à l'extrême droite violente.

Dès lors, le groupe Nouveau Paris Populaire souhaite adresser les questions suivantes :

- sur la doctrine du "maintien de l'ordre" : comment expliquer la légèreté du dispositif préventif face au profil de supporters violents ?

- sur la tolérance face aux groupes néofascistes : quelles instructions précises ont été données aux services pour anticiper et contraindre les déplacements de ces groupuscules dont les motivations racistes et violentes sont connues de la Direction du Renseignement de la Préfecture de Police (DRPP) ?

• sur la fin des réponses sécuritaires à géométrie variable : quelles mesures concrètes seront prises pour mettre fin aux traitements différenciés selon les publics concernés avec des logiques de suspicion et de répression visant prioritairement les quartiers populaires, la jeunesse et les mouvements sociaux, tout en faisant preuve d'une passivité face aux violences organisées de l'extrême droite et des groupuscules néofascistes ?